N° 127 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 7 Mai 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 0511
TOURCOING, rue Verte, 69. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 98, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 0511 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

AVANT LA BATAILLE

Au point où en sont les choses, il serait bien difficile d'éviter la bataille meurtrière qui va s'engager entre le Gouvernement, représentant de la nation, et une importante catégorie de fonctionnaires, les employés et agents des postes, télégraphes et téléphones.

Cependant, du côté des postiers, il semble qu'il y ait quelque hésitation. Et cela se comprend sans peine étant données la gravité du conflit, l'importance capitale de l'enjeu et des risques à courir.

Ce ne sont pas, cette fois, quelques agents isolés qui vont risquer leur situation dans la bataille. Comme l'a dit M. Chastenet dans une réunion : « Il nous faut la victoire, sinon nous serons décimés. »

La victoire ce serait, pour les postiers, le droit de transformer leur association en syndicat et d'affilier ce syndicat à la Confédération du Travail ; ce serait le droit de grève reconnu pour eux comme pour les ouvriers de l'industrie privée ; ce serait le droit commun, comme ils disent, non seulement en regard de la loi de 1884, mais avec la liberté la plus complète, sans restriction ni réserve, de prendre part, au même titre que n'importe quel autre citoyen, à l'agitation politique et sociale, d'être, à leur gré camelot du roy ou anarchiste, de faire de la propagande royaliste ou antimilitariste pour peu que cela leur convient.

Ce serait, en outre, l'intervention de plus en plus prépondérante de leur syndicat, et, par conséquence directe, de la C. G. T., dans la direction de l'Administration des Postes, dans les nominations et dans l'avancement ; leur autorité arrivant à se substituer à celle du ministre responsable devant le Gouvernement et devant le Parlement.

Telles sont les revendications formulées par les « militants » dans leurs discours et dans leurs déclarations aux journaux. Nous croyons fort avoir exactement et impartialement reproduit ?

Est-il un gouvernement qui puisse les accepter, qui consente à se dessaisir entre les mains d'une classe de fonctionnaires des pouvoirs que lui a temporairement délégués la nation, et à livrer un grand service public à la domination progressive et fatale d'une organisation révolutionnaire comme le C. G. T. ?

Est-il un gouvernement qui consente à abdiquer toute autorité vis-à-vis de ses fonctionnaires à admettre que, sous prétexte de liberté d'opinion, ceux-ci pourront impunément tourner contre les institutions légales du pays, la force qu'ils tiennent de son investiture, et s'associer aux agitateurs, royalistes ou césariens, socialistes ou anarchistes, qui travaillent à les renverser et à les détruire ?

Est-il un gouvernement qui tolérera que ses agents, à un titre quelconque, prêchent l'antimilitarisme, l'antipatriotisme, la grève générale et la désertion devant l'ennemi ?

A supposer même — et c'est peut-être l'espoir secret des « militants » — qu'ils arrivent à provoquer, à la faveur des appréhensions et de la panique grandissantes, la chute du ministère Clémenceau, il n'est pas douteux que le Cabinet qui lui succéderait ne pourrait que maintenir et que faire triompher, au prix de n'importe quels sacrifices, l'autorité imprescriptible du suffrage universel représenté par ses délégués au pouvoir exécutif, c'est-à-dire faire prévaloir la souveraineté nationale.

Et c'est pourquoi les postiers hésitent ou se préparent lunguement, mystérieusement, avant d'affronter les périlleux hasards de ce douloureux conflit.

Ce ne sont pas, malheureusement, les excitations nihilistes qui leur manquent.

M. Gustave Hervé, dans la *Guerre sociale*, leur prodigue les bonnes paroles et les encouragements. « Allons ! les Postiers, écrit-il, un bon mouvement de dignité, d'intérêt bien compris, de révolte ! »

Et à l'autre extrémité politique, dans l'*Autorité*, M. de Cassagnac et le jaune Biétry leur lisent le même langage et les poussent également à la rébellion contre ce gouvernement de juifs et de francs-maçons.

Pourtant, parmi les journaux de droite, il en est un, l'*Eclair*, qui se sépare de ses amis politiques. Voici ce qu'écrit M. Judet :

« Car les syndiqués auraient tort de se figurer que l'opinion est sympathique aux actes révolutionnaires dont le pays laborieux sera la première victime. Il a écouté les doléances des fonctionnaires lésés : il les a aidés de sa puissante faveur pour triompher des iniquités ministérielles. Il se prononce déjà contre eux, s'ils abusent de leurs succès pour dresser en face de l'Etat une machine de guerre anarchique, à la disposition des pires turbulents et des saboteurs. Désormais, les bons citoyens sont unis et s'apprêtent à lutter par tous les moyens contre des émeutiers qui ne relèvent que de leur intransigeance et qui ne relèvent que de leur nationale. Si la poste officielle cesse de fonctionner, le commerce et l'industrie se serviront eux-mêmes. On se passe de tout, même de postiers. »

Mais ce que devraient surtout écouter les postiers, ce sont les rousseils d'hommes de bon sens et de clairvoyance comme M. Demartial et surtout comme leur secrétaire général des sous agents, M. Prost.

Qu'ils suivent encore l'exemple que viennent de leur donner les sous-agents de l'arrondissement de Douai dans leur réunion de dimanche dernier. Qu'ils adoptent une semblable attitude et tiennent un même langage. Et il sera facile de discuter ; et on arrivera à s'entendre, et ils obtiendront toutes les satisfactions et toutes les garanties qu'ils peuvent raisonnablement et légitimement réclamer.

Et la paix conclue, le Gouvernement et les Chambres n'hésiteront certainement pas à passer l'éponge sur le passé.

Mais est-il temps encore ? Hélas ! il est à craindre que non !

Georges ROBERT.

La Politique

L'agitation grandit dans les postes, si nous sommes menacés d'une nouvelle grève, provoquée par les mesures répressives du gouvernement.

Le personnel des ambulants a déjà pris une décision en ce sens, et il est assez probable que dans la plupart des autres services cet exemple sera partiellement suivi.

Je dis « partiellement », parce que, si mes renseignements sont exacts, beaucoup d'employés ne sont nullement décidés à interrompre le service.

Ils regrettent les rigueurs, dont viennent d'être l'objet certains de leurs camarades, mais ils ne peuvent s'empêcher de penser qu'il est des excès de langage qu'il serait excellent de ne pas commettre, car ils servent très mal les meilleures causes.

D'autre part, en dépit des apparences, il n'y a pas accord absolu dans l'ensemble du personnel sur la question syndicale. Le mouvement du mouvement n'est derrière eux qu'une minorité, qui se impose seulement par son audace et son langage.

Leurs collègues, de même que l'immense majorité des instituteurs, comprennent bien que des fonctionnaires publics, aux salaires réglés par des lois fixes, échappant aux dangers nés de la concurrence, à l'abri du chômage, assurés d'une retraite, ne sauraient être assimilés aux travailleurs de l'industrie libre.

Dans ces conditions, une seconde grève réussirait-elle comme la première ? C'est douteux. Il est certain, au surplus, qu'elle ne serait pas encouragée par l'opinion publique, qui voit d'un mauvais œil se perpétuer de fâcheuses agitations.

Maintenant, nous devons nous demander si le gouvernement, ayant pris l'offensive contre les factieux, possède les moyens de faire respecter ses volontés. S'il en est ainsi, c'est parfait. Dans le cas contraire, il n'arriverait qu'à escroquer l'anarchie générale et le malaise public.

Henry JAGOT.

ÉTATISME

Depuis quelques années, de prétendus républicains se sont appliqués à diminuer les droits et les libertés de l'individu pour accroître d'autant les charges et les pouvoirs de l'Etat.

Ainsi s'exprime le journal La République Française.

Quelles lois visé-t-elle ? Tout d'abord les lois sociales, c'est certain.

Oui, nous le reconnaissons, une atteinte est portée à la liberté d'un patron quand on lui enjoint de protéger, au delà d'une certaine limite, le travail de son personnel; quand on ne lui permet pas d'abuser des forces d'un enfant, d'une femme ; quand on l'oblige à assurer à ses ouvriers le repos nécessaire, etc., etc.

Le même pour les lois d'hygiène. C'est porter atteinte aux droits d'un patron, d'un propriétaire, que d'obtenir du premier qu'il prenne, dans ses ateliers, telle mesure de sécurité, et, du second, qu'il se conforme à certaines règles d'hygiène.

Mais ces lois de protection — protection des travailleurs et protection de la santé publique — et elles seront — peu gravement d'ailleurs — des intérêts particuliers, ne sont-elles pas dictées dans l'intérêt général, dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt même de notre race, de notre patrie ? Certes, il serait infiniment désirable que tout progrès social procédât de l'initiative privée ! Mais combien de temps curieux-nous attendre toutes ces mesures de protection, et le législateur ne s'en tient pas mêt-?

Il peut entendre, en outre, notre confrère réclamer l'Etat de certaines de ses obligations : « C'est lui qui instruit nos enfants, soigne nos parents, assiste nos infirmes ; il est chargé d'économiser de l'argent pour eux ; il est banquier ; il est médecin ! »

Qu'est-ce à dire, sinon que la République a tort d'ouvrir des écoles, de multiplier les mesures d'assistance, d'organiser les retraites, de mettre ses guichets à la disposition des épargnants ; de veiller enfin à la santé publique ?

Quelle étrange conception des devoirs qui s'imposent à tout Etat, et, surtout, à un Etat démocratique ! Que deviendrait la liberté, la vraie, que deviendrait l'être humain ; que deviendrait le citoyen et le cité elle-même, si des représentants, si des ministres, si des députés, si des sénateurs, si des hommes politiques, si des publicistes, si des journaux prétendaient nous tenir en tutelle, et à la préférence, prétendaient nous tenir pour propriétaires, pour prendre toutes les responsabilités !

SARTO S'EN VA-T-EN GUERRE

Provocations Cléricales

Les obscurités du jargon mystique débité par Sarto aux fêtes Romaines de la béatification de Jeanne d'Arc — la bonne Lorraine — qui pleure aujourd'hui de se voir souillée des hommages d'un pape antifrançais, n'ont pas empêché les républicains d'entendre l'ordre de guerre lancé contre eux par le Pape.

Sur ce mot venu de Rome, nos cléricaux et patriotes réalisent déjà l'union la plus disciplinée et préparent de nouveaux assauts contre la République.

Après l'ordre de guerre est venu le branle-bas de combat et dans une *encyclique* toute récente, à propos du centenaire d'un saint nommé Anselme, Sarto furieusement, excite encore au combat nos grands dindons de cléricaux français.

Pie X revendique ce qu'il nomme les « libertés de l'Eglise » ; il invite les fidèles « ne pas s'endormir » dans une honteuse inertie au plus fort de la guerre contre la religion » ; il fulmine enfin contre une « vile neutralité faite de faiblesse coupable et de compromis ».

Est-ce clair ?

Pour les catholiques de France qui lèchent les pieds de ce Pape-Etranger imposé par la fantaisie de l'empereur allemand, cette pauvre Jeanne d'Arc devient le prétexte de la première levée de boucliers.

Après la douleur d'avoir été condamnée par un Cauchon, il ne manquait plus à Jeanne d'Arc que l'opprobre d'être par le fait d'un Sarto le lanion de ralliement d'une guerre civile suscitée entre les Français.

Jeanne d'Arc est accaparée par l'Eglise. Puisse son nom ne pas être la cause de désordres regrettables qui n'ils ne produisent ne devraient être imputés qu'à la mauvaise foi cléricale. Les cléricaux veulent faire Jeanne d'Arc et ils auront certainement l'audace de reprocher aux républicains de ne point se mêler aux manifestations qu'ils organisent pour le 8 mai prochain.

Nous lisons dans la *Dépêche*, au sujet de cette manifestation :

« C'est dimanche prochain 9 mai que se célébreront, à Lille et dans notre diocèse, les fêtes organisées en l'honneur de Jeanne d'Arc ».

« Vous avez bien lu « dans notre diocèse » C'est le cachet épiscopal ! Et après cela les journaux cléricaux osent parler de lois maçonnic, d'illuminations et de pavoisements généraux.

On parle même, mais discrètement encore, d'une exhibition avec bannières et curés qui partiront de l'Eglise Saint-Maurice, parcourront la ville et se rendront dans une propriété privée du côté d'Esquermes.

Il suffit donc de lire les feuilles catholiques en ce moment, pour se convaincre que le Pape a été compris, puisque les provocations surgissent dès le lendemain de son ordre de guerre.

Parti Radical et Radical-Socialiste

Le Bureau du Comité Exécutif du Parti républicain radical et radical-socialiste s'est réuni mardi, en séance ordinaire.

Le Bureau, dit l'*Action*, vivement ému de la situation créée au Parti Radical par l'attitude du Gouvernement en l'absence des Chambres, a décidé de nommer une Sous-Commission de cinq membres, chargée de rédiger un ordre du jour motivé qui sera soumis mercredi prochain 12 mai, au Comité Exécutif du Parti, convoqué en séance plénière pour délibérer sur l'*attitude à prendre vis-à-vis du Gouvernement*, à propos de la situation politique.

Cette Sous-Commission s'est réunie hier après-midi et elle a abouti à la rédaction d'un ordre du jour motivé qui sera communiqué à M. Lafferre, président du Comité Exécutif, dès sa rentrée à Paris.

ECHOS

Faeur de lions

L'ex-président des Etats-Unis, M. Roosevelt, chasse la faune à Nairobi, dans l'Afrique orientale anglaise ; il a tué, ces derniers temps, cent lions. D'un coup de fusil, l'homme d'Etat a abattu un lion gigantesque qui allait bondir sur deux hommes de sa suite. Ensuite, M. Roosevelt a massacré, à Fortebell, à titre d'amusement, de quatre cents indigènes de la tribu des Kikuyu. Le « grand homme blanc d'Amérique » a reçu en présent des chefs une chèvre, trois moutons, un taureau et une autruche. Il ne s'amuse pas, l'ex-président.

La ferme des crocodiles

M. Campbell fait de l'élevage ; la peau du crocodile étant apte à être transformée en multiples objets de maroquinerie, M. Campbell possède et élève en Floride des crocodiles dans une immense propriété. Quelques-uns de ces pensionnaires sont remarquables. Big Joe, le plus beau, est une affreuse merveille de cinq mètres de long, de trois cents kilos et de deux cents ans. Le crocodile est nourri facilement : une cuillerée de viande de pourrie par semaine, et quelquefois le jeûne pendant un mois. C'est ainsi que M. Campbell s'engraisse une fortune.

Légères hirondelles...

Un habitant d'Anvers qui avait capturé une hirondelle, la lâcha à Compiègne en même temps que cent cinquante pigeons. L'hirondelle arriva à Anvers au bout d'une heure sept minutes, volant du 307 à l'heure, alors que les concurrents pigeons avaient fait 5 pains de 37. C'est un record.

Pensées

Ne vous fiez pas aux apparences : le tonneau, avec tout le bruit qu'il fait, n'est rempli que de vent.

PROVERBE PERSAN.

Il peut mieux user des douleurs que des remèdes.

T...

LA GRÈVE GÉNÉRALE

à Buenos-Aires

200.000 GRÉVISTES

Paris, 6 mai.

La grève, à peu près générale, se prolonge à Buenos-Ayres. Il commence à devenir difficile de se procurer de la viande de boucherie, du pain, du lait, ainsi que des denrées de première nécessité, dont les prix augmentent sensiblement. Les tramways ne circulent qu'avec une escorte armée. La plupart des théâtres et des cinématographes suspendent leurs représentations. Le gouvernement a ordonné la fermeture des écoles. On ne travaille plus dans le port.

Le nombre des grévistes est de 200 000.

Les ouvriers des compagnies d'électricité n'ont toutefois pas cessé le travail.

Les troupes sont toujours consignées. Des patrouilles de cavalerie parcourent la ville. Le gouvernement ne veut recourir à l'état de siège qu'à la dernière extrémité. Les manifestations sont énergiquement réprimées. Un individu, qui attaquait un tramway, hier, a été tué par un soldat.

D'après les dernières dépêches, il y a une légère détente à Buenos-Ayres, mais la fédération ouvrière de Rosario, la seconde ville du pays, a proclamé la grève à partir d'aujourd'hui.

LA CRISE TURQUE

A la Chambre ottomane

Constantinople, 6 mai.

La Chambre a continué hier le débat sur la révision de la loi constitutionnelle.

Dans l'article 43, traitant de l'ouverture du Parlement, les mots « par trade » sont remplacés par les mots « discours du trône ».

En outre, la session parlementaire est étendue de quatre à huit mois.

La Chambre a ensuite élu une députation chargée de remercier Mahmoud Chevket pacha des heureux résultats provoqués par son expédition militaire à Constantinople.

Difficultés intérieures

Constantinople, 6 mai.

Il y a un grain de vérité dans les bruits relatifs au désaccord existant dans le Comité Union et Progrès et aux divergences d'opinions entre le Comité et Chevket pacha. Il est certain que les relations entre le président de la Chambre des députés et le cabinet sont tendues.

Le président de la Chambre a invité par écrit les ministres à assister aux séances du Parlement.

La façon dont cette invitation a été formulée est considérée comme un empiètement du président de la Chambre, qui ne possède aucun pouvoir exécutif. Le Conseil des ministres a refusé à l'unanimité de se conformer à l'invitation.

Le tribunal militaire a suspendu deux autres journaux.

Le trésor d'Yildiz-Kiosk

Suivant les journaux de Constantinople, la Commission chargée de l'inventaire d'Yildiz Kiosk a découvert pour plus de 11 millions de francs en billets de banque, une grande quantité de bijoux, dont un rosaire qui vaut à lui seul 1.875.000 francs, ainsi que des papiers indiquant qu'Abdul Hamid a pour plus de 25 millions de francs en dépôt dans les banques étrangères.

La politique anglaise et la Turquie

Au banquet de la *Newspaper Society*, sir Edward Grey, en un discours fort étudié, a affirmé hier avec à nouveau l'idée directrice de la politique anglaise : le maintien du monde tel qui est, actuellement partagé et la formule qui en résulte pour le temps présent, la constitution d'une Turquie maîtresse d'elle-même. Voici ses paroles :

Durant les six derniers mois, en fait de politique étrangère, les grandes puissances d'Europe ont navigué sur une mer orageuse, elles semblent avoir aujourd'hui atteint des parages abrités et, pendant quelque temps du moins, reposer confortablement sur leurs ancres. Le gouvernement britannique n'a qu'un désir : vivre en paix avec ses voisins ; sa politique étrangère tient en un mot : conciliation.

Tournant ses regards vers la Turquie, sir Edward Grey a ajouté :

Le parti constitutionnel a fait preuve d'une décision et d'une discipline que nous pouvons seul admirer ; il n'est pourtant arrivé à son but qu'après avoir répandu le sang. Depuis il a toujours qu'il a protégé la propriété et les étrangers. Le conflit heureusement arrêté, le parti jeune-turc va pouvoir consacrer toutes ses forces à la réparation des désordres d'Asie-Mineure qui ne demeureront jamais l'un sans autre avec la même indifférence que l'ancien gouvernement. J'ai tout lieu d'espérer que ceux qui ont été capables de donner à la Turquie une Constitution assurent désormais l'administration de ce fructueux du vieil empire et la rendrier sur l'ordre et l'équité.

Les massacres en Asie-Mineure

Constantinople, 6 mai.

La situation en Anatolie est très alarmante. Les troubles s'étendent dans de nouveaux districts. Les autorités locales sont complices et les troupes sont désorganisées.

On signale d'horribles boucheries et aucune mesure n'est prise pour les arrêter.

Les Arméniens de Constantinople soupçonnent hautement Aéli bey, conseiller du ministère de l'Intérieur, d'avoir officiellement encouragé les massacres d'Adana.

La misère en Cilicie est très grande et l'on craint une épidémie de peste.

CHEZ LES POSTIERS

La situation s'aggrave

M. Clémenceau malade ne reçoit pas les délégués

LES AMBULANTS FONDENT UN SYNDICAT

LES STATUTS

Une délégation chez M. Clémenceau

Paris, 6 mai.

Au cours du meeting organisé jeudi dernier par les trois organisations postales qui ont pris part à la grève, les assistants avaient « donné mandat impératif à la délégation élue au meeting du 23 mars dernier, de retourner chez le président du conseil pour lui exposer dans quelles conditions le travail a été repris et lui rappeler les promesses faites ».

Cette délégation, élue au meeting du 23 mars à la suite du refus par les grévistes de reprendre le service si le gouvernement ne donnait pas des garanties plus formelles que les promesses faites la veille aux délégués du syndicat des ouvriers des lignes, avait été composée comme suit : MM. Chaslenet, Lamarque, Le Gléo pour les agents I Babet, Simonnet, Pengrieu pour les sous-agents ; Pauron, Jacquesson et Mme Puriget pour les ouvriers des P. T. T. ; et Mmes Pech, Raspail et Leclerc pour les dames employées et téléphonistes.

M. Clémenceau malade ne reçoit pas les postiers

C'est ce matin que la délégation s'est rendue au ministère de l'intérieur pour se conformer au mandat qui lui avait été donné. Quelques délégués, notamment M. Lamarque, accompagnaient M. Thibault.

Lorsque la délégation s'est présentée devant la grille du ministère de l'intérieur, à onze heures au quart, le concierge a interpellé M. Pauron qui marchait en tête du premier :

— Où allez vous ?

— Nous venons voir le président du conseil.

— Avez-vous une audience ?

— Non ! mais nous voulons faire une démarche qui a une certaine importance.

— Je puis vous assurer, répliqua le concierge que le président du conseil est absent du ministère. Mais comme je n'ai pas d'ordre pour empêcher d'entrer, vous pouvez aller le demander aux huissiers.

Les délégués ont traversé la cour et sont entrés dans l'antichambre qui précède le cabinet de M. Clémenceau. Ils ont demandé à voir le président du conseil à un huissier qui leur a répondu :

— M. le président du conseil est souffrant ; il n'est pas venu ce matin au ministère.

Sans insister, les délégués se sont immédiatement retirés. Ils ne se sont pas présentés au cabinet de M. Mesujan.

Aux personnes qui les interrogeaient à leur sortie, les délégués ont répondu qu'ils n'avaient rien à dire pour le moment.

M. PAURON SUSPENDU

Paris, 6 mai.

M. Barthou, d'accord avec M. Simyan, a décidé ce matin de suspendre M. Pauron, le secrétaire général du syndicat des ouvriers des lignes.

M. Pauron est frappé pour avoir abandonné son service sans motif plausible et sans autorisation de ses chefs.

On sait que le secrétaire général du syndical des ouvriers des lignes est chef d'équipe des P. T. T. à Melun, ville où il exerce même les fonctions de conseiller municipal.

Hier, M. Pauron écrivait à son chef de service, sans autres explications, que « délégué du syndicat, il ne pourrait se rendre à son service aujourd'hui jeudi ». M. Pauron ne donnait ainsi à son absence aucun motif et ne demandait aucune permission.

C'est pour cette faute professionnelle que M. Pauron est suspendu.

Pour une absence également injustifiée il avait déjà été frappé la semaine dernière d'un avertissement.

M. Pauron se trouvait, comme on le voit d'autre part, au nombre des postiers composant la délégation qui s'est rendue ce matin au ministère de l'intérieur ; et c'est pour se joindre à ses camarades qu'il s'était absenté de son service sans permission.

M. Pauron sera traduit devant le conseil de discipline.

Les Agents des P. T. T. constituent un Syndicat

A sortir du ministère de l'Intérieur, les agents des P. T. T. parfaitement décidés à constituer un syndicat national des agents des P. T. T. Le bureau en aurait été arrêté comme suit :

Secrétaires du syndicat : MM. Léonnon, des ambulants, Thibault, du Central télégraphique ; Vogt, des bureaux de Paris.

Trésorier : M. Quinard, du Central.

Archivistes : M. Pabot, des bureaux sédentaires. Membres du conseil d'administration : MM. Bougaud, du Central ; Chabbert, de la recette principale, Chambaut, des bureaux sédentaires ; Cheyzel, de la brigade roulante, Dautry, des ambulants ; Dupon, des bureaux sédentaires ; Fourrée, du Central télégraphique ; Goujon, des ambulants ; Guillard, du Central télégraphique ; Lamarque, du Central ; Le Gléo, du Central ; Mlle Noyon, dame employée, Paris, commis des bureaux gares, Rocher, du Central ; Mme Saint-Martin, des bureaux d'arrondissement.

Une déclaration

Les statuts, qui ont été rédigés par Me Jacques Bonson, avocat, seraient précédés de cette déclaration :

Considérant que les travailleurs des administrations publiques ont, avec l'Etat-patron, les mêmes rapports que les travailleurs de commerce et de l'industrie privée avec leurs employeurs, que les employés des postes ne sont pas, au sens légal du mot, des fonctionnaires qui ne délèguent pas une portion de l'autorité publique (Cour de cassation, 13 février 1884), qu'ils peuvent donc invoquer en leur faveur la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats et en tirer toutes les conséquences.

M. Subra demande et reçoit communication de son dossier

On sait que le sous-secrétaire d'Etat des Postes, dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des députés en réponse à l'interpellation relative à la grève des postes, fit allusion à des recommandations émanant d'hommes politiques, et qui se trouvaient figurer dans le dossier de M. Subra, ancien secrétaire général de l'A. G.

Cette allusion a déterminé, dans la *Dépêche de Toulouse*, une polémique assez vive entre M. Albert Sarraut, député de Narbonne, et M. Subra, qui niait la réalité du fait allégué par M. Simyan.

M. Sarraut, devant ces dénégations, invita M. Subra à aller consulter son dossier.

Ce matin, M. Subra s'est présenté au ministère des Travaux publics pour demander à prendre connaissance de son dossier.

Celui-ci a été mis cet après-midi à la disposition de l'intéressé, par le directeur du personnel au sous-secrétariat des postes et des télégraphes.

L'heure de la grève

Paris, 6 mai.

Le nombre des postiers suspendus hier a atteint le chiffre de cinquante-quatre ; il s'élève à cinquante-six aujourd'hui.

Par suite de cette agitation, sommes-nous condamnés à subir à brève échéance une seconde grève des P. T. T. ?

De nos conversations avec les militants de l'A. G., du *Paris-Journal*, découlent les renseignements suivants :

« 1° Le mécontentement est général chez les postiers. Le gouvernement, affirmant le, les a bernés, n'a tenu aucune des promesses faites M. Simyan est toujours sous-secrétaire d'Etat et ce sont là des griefs qui n'ont rien perdu de leur valeur.

« D'autres viennent s'y ajouter ; des mesures disciplinaires rigoureuses contre de nombreux agents, non pour des raisons de service, mais pour des délits d'opinion.

« 2° Ce mécontentement ne peut pas ne pas se traduire par des actes. La solidarité nous impose de ne point laisser tremper nos camarades sans protester ; vous pouvez être assuré que nous n'y faillirons pas.

« 3° Mais notre heure n'est pas celle du Gouvernement. Nous choisirons notre moment, de façon à nous assurer le succès.

« 4° Notre patience a des bornes et on peut être en grève sans l'être.

« Samedi, le Conseil de discipline se réunira pour condamner les « sept ».

« Ils seront atteint vraisemblablement ; on passera outre.

« Nos représentants de l'A. G. au Conseil protesteront sans doute, refuseront de prendre part à la délibération.

« Les sanctions seront prises quand même. Nous répondrons-nous ? Non !

« Un fait caractéristique, notre enlèvement, la solidarité très étroite de la province : la grève — si grève il y a, c'est-à-dire si ce nous y force — sera générale non seulement pour Paris mais pour la France entière. »

Un nouveau meeting des ambulants

Paris, 6 mai.

Un meeting a eu lieu cet après-midi, à la salle de l'« Egalitaire », sous la présidence de M. Delord, pour les brigades A et B des ambulants. La séance a été ouverte à 3 heures et demie. M. Delord, avant de donner la parole aux orateurs inscrits, expose la situation qui semble s'aggraver chaque jour le plus en plus, et fait remarquer que de nouvelles lettres de suspension ont été adressées depuis la réunion de la salle Vianey, à des militants et que le gouvernement menace toujours.

M. Le Gléo, dans une très courte allocution, invite les brigades A et B à ne prononcer sur la décision prise à la salle Vianey par les brigades C et D ; c'est pour cela, dit-il, que nous nous sommes réunis aujourd'hui.

Le droit de se mettre hors de la légalité

M. Delmas. — Nous ne pouvons pas, dit-il, accepter le régime qu'on veut nous faire subir. Le gouvernement n'est mis hors de la légalité ; vous avez le droit de vous y mettre aussi. Le gouvernement a mis les droits que nous confère la loi de 1884 sur les syndicats publiques, si vous ne répondez pas à ses menaces vous serez à tout jamais vaincus.

M. Blas, du Central télégraphique, s'attache à démontrer le caractère vraiment de